



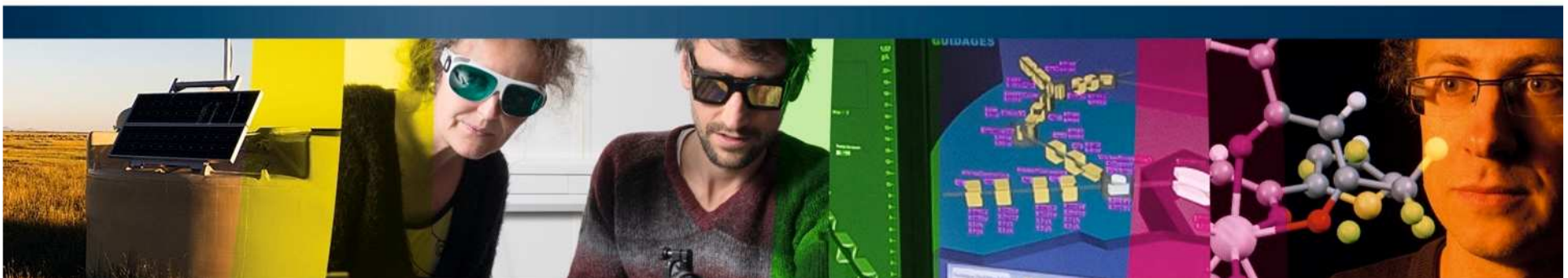
www.cnrs.fr

Atelier

« Montage de projet avec une DR »

Animation: Karine MICHEL responsable achats DR14
& Christelle ROSSIN – Roger PONS

Les achats au CNRS





Sommaire



- ⊙ Introduction
- ⊙ L'achat, c'est quoi?
- ⊙ Les axes de la politique achat du CNRS
- ⊙ Bonnes pratiques
- ⊙ La réglementation des achats au CNRS
- ⊙ Synoptique de l'achat au CNRS
- ⊙ Les achats des unités
- ⊙ Les questions à se poser avant d'acheter
- ⊙ Passer son propre marché
- ⊙ Principales règles achats au CNRS
- ⊙ Nouveautés depuis 2016



Introduction



- La fonction achat vit depuis quelques années une mutation profonde
- Au-delà de sa mission d'appui à la recherche et d'assistance auprès des laboratoires (notamment pour l'évaluation et la définition de leurs besoins et la détermination de la démarche contractuelle et du planning associé)...
- ...de nouvelles missions lui ont été confiées pour lui permettre d'être plus efficace et d'accompagner le mieux possible les unités dans leurs achats

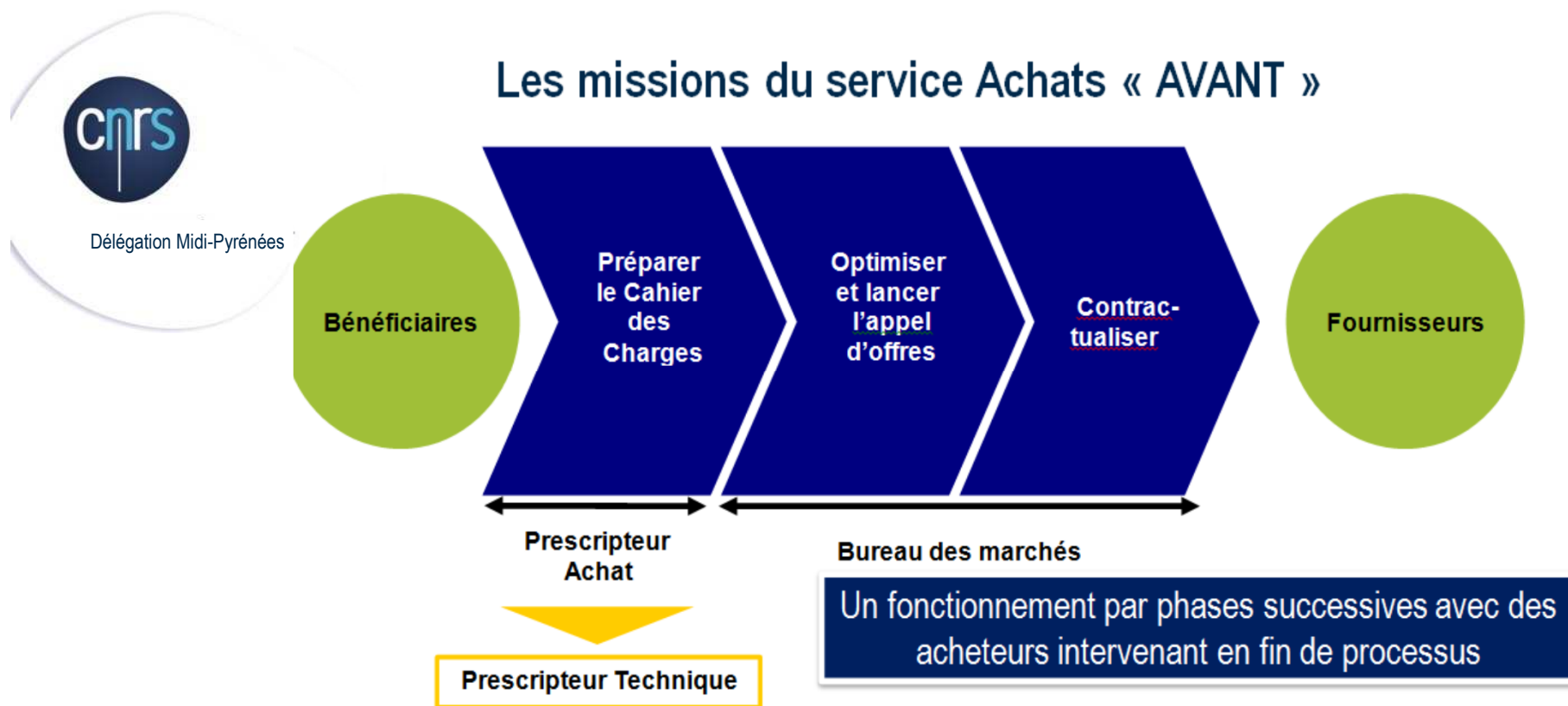


Contexte du renouvellement de la fonction achat en DR



- ⊙ Circulaire du 1^{er} Ministre de 2013 appelant les EP à renforcer leur programmation et moderniser leur fonction achat (professionnalisation de acteurs)
- ⊙ Les axes de la politique achats (décrets de 2013 et 2016):
 - Rechercher les conditions économiques les plus avantageuses
 - Respecter les objectifs de développements durable et social
 - Faciliter l'accès des PME à la commande publique
 - Contribuer à la diffusion de l'innovation
- ⊙ La réforme des achats de 2016 renforce le rôle des acheteurs
 - Reconnaissance du sourçage en amont de la procédure associant acheteurs et prescripteurs
 - Renforcement du recours à la négociation

L'évolution de l'achat public Du Bureau des marchés ...



L'évolution de l'achat public ...vers le Pôle achat



Une intervention des acheteurs dès le début de la procédure et tout au long de la procédure



De la théorie à la pratique focus à la DR14



- Le renouvellement de la fonction achat au CNRS (focus DR14): du bureau des marchés vers le pôle achats...
 - En 2015, le SFC devient le SFAC
 - Intégration des nouvelles missions
 - Recrutement sur concours externe d'un acheteur
 - Cartographie des achats transmise chaque début d'année aux unités
 - Intégration des gains achats et mesure
 - Sourcing
 - Formations (analyse fonctionnelle, gestion de projet...)
- ...et toujours une mission d'appui à la recherche et d'assistance auprès des unités de recherche et de services



L'achat c'est quoi?



La fonction achat est chargée de:

- Mettre à la disposition des demandeurs internes du CNRS...
- ...les biens, services et travaux acquis auprès de prestataires extérieurs...
- ...dans les meilleures conditions :
 - de coût,
 - de délai,
 - de qualité,
 - de sécurité juridique,
 - de responsabilité sociétale.

Distinction entre fonction achat et fonction approvisionnement.

Bien acheter c'est acheter dans le cadre réglementaire mais pas que...



L'achat public, un instrument économique de l'Etat



⊙ Des objectifs de politique achat sont fixés par l'Etat à ses établissements publics:

- Offrir toutes leurs chances de présenter des offres à tous les prestataires potentiels (même ceux que l'on ne connaît pas),
- Acheter aux conditions économiquement les plus avantageuses,
- Prendre en compte des objectifs de développement durable (environnemental et social),
- Faciliter l'accès des PME à la commande publique,
- Contribuer à la diffusion de l'innovation.

C'est ce contexte qui explique le cadre dans lequel nos achats doivent être réalisés.



L'achat public, un encadrement juridique



- La politique achat du CNRS vise à répondre aux besoins des unités et des services dans le respect du droit de la commande publique, lequel est basé sur 5 grands principes :
 - Liberté d'accès à la commande publique,
 - Egalité de traitement des candidats,
 - Transparence des procédures,
 - Détermination préalable du besoin,
 - Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.



L'achat public, une dimension économique



- ⦿ « Les administrations doivent pouvoir bénéficier des produits et services nécessaires à leur fonctionnement dans de bonnes conditions, sans perdre de vue les objectifs de réduction de la dépense publique »

(Circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2013 relative à la politique des achats de l'Etat et de ses établissements publics)

- ⦿ On nous demande de renforcer la dimension économique de nos achats... et d'en mesurer la performance.



Les axes de la politique achat du CNRS



- ⊙ Les acheteurs du CNRS doivent prendre en compte la poursuite de ces objectifs dans la préparation de leurs marchés de fournitures, services, ou travaux, le plus en amont possible.
- ⊙ Il s'agit pour chacun des axes de politique achat, lorsque l'objet du marché le permet, de définir un ou plusieurs objectifs et déterminer les leviers que l'acheteur mettra en œuvre pour atteindre ces objectifs.
- ⊙ **Ces leviers sont :**
 - un objectif chiffré d'économies d'achat (€),
 - un ou plusieurs objectifs relatifs au respect de l'environnement,
 - un ou plusieurs objectifs d'insertion sociale,
 - un ou plusieurs objectifs pour favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises,
 - un ou plusieurs objectifs favorisant l'innovation.



Achat public

Quelques bonnes pratiques

① 1/ Anticiper et programmer les achats (idéalement en parallèle de la préparation budgétaire) :

- Evite le « saucissonnage » en permettant le respect des règles de « computation des seuils » qui imposent la prise en compte de l'ensemble des achats répondant à un « ensemble homogène », quel que soit le nombre de marchés conclus pour y répondre.
- Favorise le regroupement de certains besoins pour :
 - Mutualiser les démarches d'appel à concurrence (moins de procédures),
 - Obtenir des « économies d'échelle ».
- Permet de travailler en amont pour optimiser l'achat et ne pas agir dans l'« urgence ».

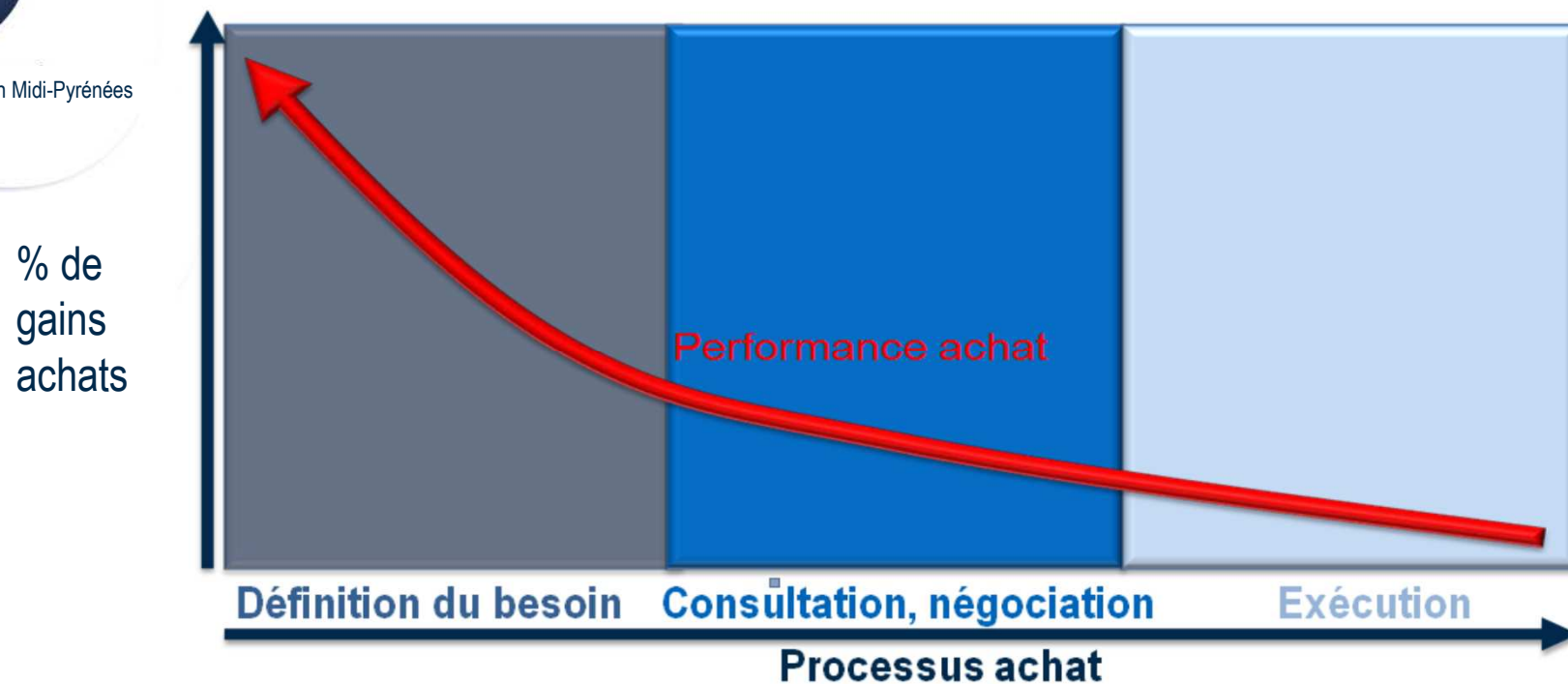


Achat public

Quelques bonnes pratiques



- 2/ Travailler en mode projet pour pouvoir utiliser les leviers d'optimisation des achats





Achat public

Quelques bonnes pratiques



⦿ 3/ Penser ses achats en coût global

A savoir: Prix (du matériel)

+ Coût d'acquisition (de la procédure, ...)

+ Coût de possession (assurance, bâtiment, personnels...)

+ Coût d'utilisation (fluides, consommables, maintenance...)

+ Coût de la non qualité :

- sur-qualité qui peut induire des coûts de gestion inutiles

- sous-qualité qui peut obliger à compléter l'équipement ou le remplacer plus vite que prévu)

⦿ Le prix « sur le devis » n'est pas toujours le plus avantageux pour l'acheteur

⦿ L'anticipation et la programmation aident à réaliser les comparaisons



Achat public

Quelques bonnes pratiques



④ 4/ La négociation

- Négocier à chaque fois que cela est possible et adéquat au vu de l'objet et du montant de l'achat (la négociation a un coût)
- Et surtout, si la négociation a été prévue dans la publicité PUMA, il faut négocier! (il faut respecter les dispositions prévues dans la PUMA notamment car pour des raisons juridiques et économiques en cas de négociation annoncée les candidats prévoient souvent une marge de négociation)



Achat public

Quelques bonnes pratiques



5/ Suivre l'exécution de marchés

- Un marché est un contrat qui régit les droits et obligations de chacune des parties
- Prévoir dans les cahiers des charges et marchés des modalités de suivi d'exécution des prestations (ex: protocole d'admission d'un matériel, prévoir des modalités de contrôle d'une prestation, remise d'un CRA mensuel,...)
- Importance de suivre les délais de livraison et d'exécution,
 - si un retard est constaté des **pénalités de retard doivent s'appliquer**
 - Si une prestation (ou un matériel) n'est pas conforme à la demande, le service fait ne doit pas être validé (et le paiement est suspendu) et il faut ajourner ou rejeter la prestation



Achat public

Quelques bonnes pratiques

⑥ 6/ Utiliser les accords-cadres

- Instrument de planification et d'assouplissement de la commande publique
 - Contrat par lequel l'acheteur public s'engage à passer des marchés auprès du ou des titulaires de l'accord, pendant une période donnée, au fur et à mesure de ses besoins et pour des prestations déterminées.
 - Si l'accord-cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles, il donne lieu à la conclusion de marchés subséquents
 - Si toutes les stipulations contractuelles sont fixées dans l'accord-cadre, celui-ci sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande
 - L'accord-cadre peut être mixte, exécuté en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande.
- ⑥ Ex: accords-cadres notifiés au bénéfice de l'IRAP pour le projet SVOM





Achat public

Quelques bonnes pratiques



- ⑦ 7/ Des montages contractuels permettent de conclure un marché pour un projet sans que la totalité du financement ne soit disponible dès la notification du marché:
 - **L'accord-cadre:** contrat conclu entre un acheteur et un ou des opérateurs économiques, ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix et, le cas échéant, les quantités envisagées
 - **Le marché à tranches optionnelles:** marché comportant une tranche ferme et une ou plusieurs tranches optionnelles. Le marché public définit la consistance, le prix ou ses modalités de détermination et les modalités d'exécution des prestations de chaque tranche.
 - Les prestations de chaque tranche doivent constituer un ensemble cohérent
 - L'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à une décision de l'acheteur, notifiée au titulaire

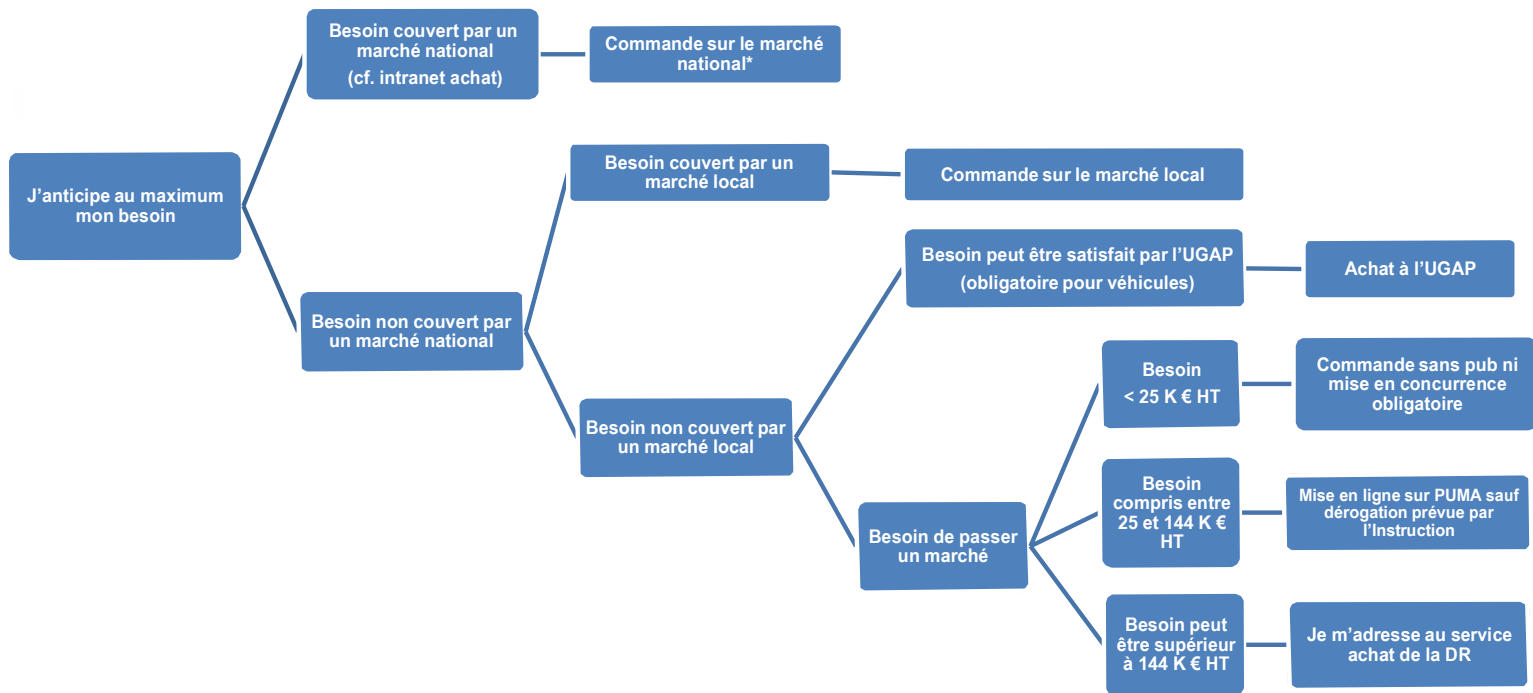


La réglementation des achats au CNRS



- **Réforme du droit de la commande publique entrée en vigueur le 1er avril 2016 (ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 25 mars 2016)**
 - Suppression de l'ancien Code des marchés publics et de l'ancienne ordonnance du 6 juin 2015 et leurs textes d'application
- Renforcement des règles concernant l'accès des PME aux marchés publics, la transparence des procédures et le recours à la négociation.
- Instruction achat CNRS du 10 janvier 2017 relative à la mise en œuvre au CNRS des règles de la commande publique aux achats de fournitures, de services, et de travaux.

SYNOPTIQUE GENERAL : L'ACHAT AU CNRS



MAJ seuils avril 2018

CNRS | DSFIM-DDAI | L'achat au CNRS



Les achats des Unités

Seuils applicables:



Jusqu'à 24 999 €HT	De 25 K€ HT jusqu'à 143999 €HT	Entre 90 K€ HT et 143 999 €HT	Au-delà de 144 K€ HT
Achats libres	Consultation à lancer sur PUMA	VISA de la DR avant publication	Procédure formalisée à lancer à la DR

Contactez la pôle achat de la DR

Le recours à PUMA (Avis de Publicité pour les Marchés à procédure Adaptée) est **obligatoire** pour tout achat compris entre 25 K€ HT et 144 K€ HT.



Les achats des Unités

Rappel :



Le Directeur d'Unité est **Personne Responsable du Marché** pour ses achats en-dessous de 144 k€ HT dans la mesure où son besoin n'est pas couvert par un marché local ou national, ou ne fait pas partie des achats qui doivent être obligatoirement passés auprès de l'UGAP.

Le Directeur d'Unité est PRM :

- pour les achats de fournitures et de services destinés à couvrir les besoins de la structure opérationnelle de recherche ou de service dont il assure la direction,
- pour les marchés subséquents aux Accords-Cadres passés par la DDAI d'un montant inférieur à 144k€ HT,
- pour déterminer l'attributaire des bons de commandes dans le cas d'accords-cadres multi-attribués exécutés au moyen de bons de commande, passés par la DDAI ou la DR, d'un montant <144 k€.



Les questions à se poser avant d'acheter



Avant de considérer la passation d'un marché spécifique, quel que soit le montant du besoin, l'acheteur doit, le plus en amont possible, se poser les questions suivantes :

- ① **1. Mon besoin est-il couvert par un marché national du CNRS ?**
- ② **2. Mon besoin est-il couvert par un marché local ?**
- ③ **3. Mon besoin est-il couvert par un marché passé par la centrale d'achat publique UGAP ?**

Si le besoin ne peut-être satisfait ni par un marché national ou local CNRS, ni par un marché de l'UGAP, alors il convient de considérer la mise en place d'un marché spécifique pour répondre à ce besoin.



Passer son propre marché

Marchés <25k€



Marché de fournitures et/ou services

Les formalités de passation d'un marché de fournitures et/ou de services ainsi que la Personne Responsable de ce Marché (PRM) diffèrent selon le montant du besoin.

🕒 **Marchés inférieurs à 25 k€ HT**

Pour les besoins des unités d'un montant inférieur à 25 k€ HT, les marchés peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable avec le fournisseur répondant le mieux au besoin. Ces marchés sont passés sous la responsabilité du Directeur d'Unité. Ils peuvent-être négociés.



Passer son propre marché

Marchés entre 25k€ et 144 k€



⦿ Marchés compris entre 25 et 144 k€

- Pour les besoins d'un montant compris entre 25 k€ et 144 k€ HT, les marchés sont passés suivant une **procédure adaptée (MAPA)** sous la responsabilité du Directeur d'unité. La règle générale est la mise en ligne du projet de marché sur **l'outil PUMA**. Ces marchés peuvent être **négociés**.
- A partir du seuil de **90 k€ HT**, **le visa** du Délégué régional est **obligatoire** avant le lancement de la procédure de passation du marché (publication sur PUMA notamment). En outre 90 k€ HT constitue le seuil minimum obligatoire de saisie du marché dans l'outil de gestion financière et comptable du CNRS (BFC) et de la mesure de la performance achat. Négociation possible.



Passer son propre marché

Marchés >144 k€



⦿ **Marchés supérieurs à 144 k€ HT**

Les marchés répondant à des besoins d'un montant supérieur à 144 k€ HT sont passés suivant une procédure formalisée par le service chargé des achats de la Délégation régionale de rattachement sous la responsabilité du Délégué Régional.



Principales règles achats au CNRS



A retenir:

- ⦿ La computation des seuils au niveau des unités.
- ⦿ Le recours aux marchés nationaux ou régionaux lorsqu'ils existent est toujours obligatoire.
- ⦿ Le seuil de compétence de PRM des DU est fixé à 144 K € HT (nécessité d'avoir la délégation de signature d'ordonnateur du DR pour engager la dépense en signant le marché).
- ⦿ Pour tous les travaux et pour les besoins d'un montant égal ou supérieur à 144 K € HT, l'achat est réalisé par la DR.
- ⦿ Pour les besoins d'un montant inférieur à 25K € HT, aucune formalité générale n'est imposée, mais l'acheteur doit respecter les principes fondamentaux de la commande publique.



Principales règles achats au CNRS



- ⦿ Pour les besoins de fournitures et services des laboratoires d'un montant égal ou supérieur à 25 K € HT et inférieur à 135 K € HT, le principe est toujours la **publicité du besoin sur l'outil PUMA**.
- Le choix du fournisseur est effectué au vu des offres reçues et sur la base des critères préalablement annoncés sur PUMA. Les motifs de ce choix sont consignés par écrit et conservés par l'unité. Il est vivement recommandé de publier un avis d'attribution sur PUMA à l'issue de la procédure.
- A partir de 90 K € HT, le projet est soumis à la DR pour visa avant lancement de la consultation.



Nouvelles règles depuis 2016



- ⦿ **L'allotissement:** obligation d'allotir les marchés afin de faciliter l'accès aux PME aux marchés
- ⦿ **La négociation** en MAPA
Recommandation : Annoncer la décision de recourir à la négociation en précisant qu'on se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.
- ⦿ **Les avances:** obligation de proposer une avance pour tout marché supérieur à 50k€ et de plus de 2 mois d'exécution (voir DR dans ce cas).
- ⦿ **L'information des candidats non retenus:** obligation d'informer par écrit (courriel admis) les candidats dont l'offre a été rejetée pour tous les marchés (principe de transparence).



Pour en savoir plus



- ⦿ Intranet achats: https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/acheter
- ⦿ Consulter les marchés nationaux en cours d'exécution
https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/acheter/projet-achat/commander-marche-national/
- ⦿ Accéder au Portail NOUBA qui regroupe les applications achats du CNRS (RECA, PUMA, ARNO, PROMIS, COUGUAR) <https://nouba.cnrs.fr>



Conclusion



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

.....

Avez-vous des questions ?